

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2112

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **ZUS - Pentes de la Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise et constitue une thématique primordiale dans le projet de quartier des pentes de la Croix-Rousse. Pour le quartier des pentes, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités et institutions) aux problématiques spécifiques de ce quartier central de l'agglomération et aux attentes des habitants.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2001-2003 approuvée par la délibération du Conseil en date du 27 mars 2001 autour des axes suivants qui visent à l'amélioration du cadre de vie :

- l'adaptation de l'intervention des services urbains en charge du cadre de vie,
- la lutte contre les dégradations (les tags, l'affichage sauvage, le dépôt d'encombrants et les détritiques),
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité,
- le développement d'actions favorisant le lien de proximité des habitants.

Une nouvelle convention 2004-2006 est en cours de préparation et devrait être signée à la fin de l'année 2004. Les actions présentées pour l'année 2004 s'inscrivent donc dans la continuité de la convention 2001-2003.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2004, le coût global de la GSUP est estimé à 218 083 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 16 200 € nets de taxes au titre de la politique de la ville. Sur ce total, la Communauté a déjà délibéré le 10 mai 2004 sur sa participation à la SA Gabriel Rosset pour l'action de sécurisation et de rénovation des parties communes dans le cadre de l'une convention particulière. Le présent engagement financier porte donc sur 12 000 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2001-6490 et n° 2004-1854 respectivement en date des 27 mars 2001 et 10 mai 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er pour l'année 2004 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 12 000 € nets de taxes sous forme de fonds de concours au profit de la régie de quartier 124 -Services.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière avec la régie de quartier.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,